

Service social

Le service social a pour mission de vous conseiller ou de vous accompagner dans vos démarches sociales au cours d'une hospitalisation ou prise en charge : retour à domicile avec des aides, recherches d'hébergement, demandes d'admission en établissement pour personnes âgées ou handicapées, liaisons avec les partenaires extérieurs et autres services sociaux.

Le service social du centre hospitalier de Perpignan s'adresse aux personnes hospitalisés quels que soient l'âge, l'origine géographique, la situation professionnelle et familiale, le degré d'autonomie ... pour prévenir toute difficulté sociale ou médico-sociale liée à l'hospitalisation ou au retour à domicile. Le service social intervient à la demande du patient et/ou de son entourage mais aussi à la demande du service de soins ou des partenaires extérieurs. Il est conseillé de solliciter l'assistant social le plus tôt possible lors du séjour hospitalier.

Contactez le service social ?

Tel: 04 68 61 62 88
Fax: 04 68 61 62 09
secretariat.servsocial@ch-perpignan.fr

Télécharger la présentation du service

L'assistant social ?

Afin d'organiser au mieux le retour à domicile ou de vous accompagner pour l'accès aux droits, l'assistant social peut vous rencontrer dans son bureau ou dans les secteurs de soins.

Les missions de l'assistant social

- Il écoute, conseille et soutient les patients et leur famille
- Il oriente et organise le retour à domicile des personnes hospitalisées
- Il propose une aide dans l'ouverture, le maintien ou l'information sur les droits administratifs liés à la santé :

> Aide ?

- Il facilite l'accès aux soins des personnes en situation de précarité (Permanence d'Accès aux Soins de Santé)
- Il applique les mesures de protection en faveur des mineurs et des personnes vulnérables.
- Il intervient en coordination avec les équipes hospitalières et les partenaires extérieurs.



L'assistant social est tenu au secret professionnel.